

Modalités d'inscription

Les inscriptions peuvent s'effectuer par téléphone, envoi postal ou par internet. Toute inscription est confirmée par l'envoi d'un courrier du Cnam-ISTNA et d'une convention de stage. Une semaine à dix jours avant la date de la session, une convocation précisant la date et le lieu des cours est adressée au participant. Avant cette date, si le nombre d'inscrits est insuffisant, la session peut être annulée.

C'est pourquoi, il est déconseillé de prendre à l'avance des billets de transport non échangeables et/ou non remboursables. En cas d'annulation de la session, ce type de billet ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès du Cnam-ISTNA

Clôture des inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles dans le stage. Si le nombre est trop élevé, une option pourra être enregistrée sur une autre session.

En cas d'annulation ?

En cas d'annulation, les conditions suivantes doivent être remplies :

En cas d'empêchement d'un candidat, l'entreprise peut lui substituer un autre collaborateur

En cas de non présentation au début du stage, d'absence ou d'abandon, le montant des frais de formation demeure **exigible en totalité** (pénalité contractuelle). Cette pénalité contractuelle fera l'objet d'une facture distincte de celle qui portera sur l'action de formation et ne pourra, en aucune façon, être considérée comme une
dépense de formation professionnelle.

Bon à savoir

Il est déconseillé de prendre à l'avance des billets de transports **non échangeables et/ou non remboursables**. En cas d'annulation de la session, ce type de billet **ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement** auprès du Cnam-Istna.